

Stamatios Tzitzis, *La Philosophie pénale*, Paris, P.U.F. (coll. « Que sais-je? », n^o 3043), 1996, 127 p.

Christian Talin

Volume 24, Number 1, Spring 1997

Avez-vous lu Rawls ?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/027439ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/027439ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société de philosophie du Québec

ISSN

0316-2923 (print)

1492-1391 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Talin, C. (1997). Review of [Stamatios Tzitzis, *La Philosophie pénale*, Paris, P.U.F. (coll. « Que sais-je? », n^o 3043), 1996, 127 p.] *Philosophiques*, 24(1), 206–208.
<https://doi.org/10.7202/027439ar>

Stamatios Tzitzis, *La Philosophie pénale*, Paris, P.U.F. (coll. « Que sais-je ? », n° 3043), 1996, 127 p.

Nulle césure dans *La Philosophie pénale* rédigée par le même auteur, en regard de la double écriture de l'essai précédent, *Criminologie de l'acte et philosophie pénale*. L'unité retrouvée assure la cohérence et la profondeur de la réflexion. L'intelligence de *La Philosophie pénale* puise son inspiration, comme une partie de son énergie, dans la réflexion heideggerienne à laquelle toutes les notes de l'Introduction et une partie du développement se réfèrent. Gageons, s'il en était besoin, que l'auteur se méfie de tous les positivismes ambiants.

Ce modèle directeur est pour l'auteur un principe d'intelligibilité. Il stimule une réflexion qui s'efforce de retrouver la densité originelle de l'être. D'entrée, l'auteur définit la philosophie pénale comme « une discipline qui s'ouvre sur le chemin philosophique de l'être pénal pour étudier ses modes d'être phénoménologiques, objet de la science juridique » (Introduction, p. 3). L'auteur précise : « [...] la philosophie pénale vise à dévoiler, à travers le caractère normatif du droit pénal, ce qui fonde le pénal et renvoie à sa finalité » (*ibid.*).

Plutôt qu'un résumé impossible à faire en aussi peu de lignes, retenons quelques idées maitresses au sein de cette « totalité » qui subsume le droit, la logique et l'éthique. L'auteur saisit les modalités de l'être-au-monde pénal sous forme de phénomènes qui se distribuent au sein :

— d'un examen critique de la connaissance du crime et de la peine (domaine gnoséologique). Cette étude centrale tient trois chapitres sur cinq. L'auteur rapporte ce couple tant à l'histoire de la philosophie qu'à des cas de jurisprudence réunissant ainsi théorie et pratique. Auparavant, la règle pénale a été rapportée aux catégories de l'ontique et de l'ontologique, selon la déontologie (le devoir-être) du droit criminel (chap. II) ;

— d'une théorie de l'action, c'est-à-dire l'étude des phénomènes criminels dans l'ordre socio-politique et historique (domaine praxémologique). La praxémologie de la philosophie pénale s'entend comme l'étude des modes d'être de l'être

pénal, comme manifestations dans l'ordre social, liant les points de vue ontologique et éthique :

— d'un approfondissement d'une pensée ontologico-existentielle dans laquelle, notamment, la triade Éros, Thanatos et pathos est mise en perspective ontologique.

En s'interrogeant sur la relation sujet-prédicat, cette métaphysique inclura la logique formelle. Pensons à celle du calcul des propositions et des prédicats appliqué aux articles du Code pénal ou aux énoncés de verdicts.

Il n'échappe à personne que l'union entre la métaphysique, la logique et le droit a un célèbre précurseur en la personne de Gottfried Wilhelm Leibniz, dont les *Elementa iuris naturalis* contiennent l'ébauche d'une logique des normes. Ici, la philosophie pénale retrouve cette tradition. Elle intègre l'apport de la logique déontique au service de la logique juridique — on peut penser aux travaux de M. Fisher et de L. Åquist.

En somme, cette totalité constitue bien une métaphysique pénale qui s'emploie à déterminer et à expliciter tous « les modes d'être des étants pénaux ».

Si nous avons à faire une réserve, mais en est-ce réellement une pour qui connaît les exigences éditoriales concernant la pagination de la collection « Que sais-je ? », nous aurions aimé trouver plus qu'un exposé, mais un développement du concept clef d'intersubjectivité. Par exemple, partant de la figure de l'altérité, à l'instar de l'équation de la Conscience de soi (Je = Nous et Nous = Je) et du concept de reconnaissance dans la *Phénoménologie de l'Esprit*, la totalité inclurait une métaphysique des pronoms personnels inspirée par Martin Buber et Gabriel Marcel ou encore par les travaux d'Emmanuel Lévinas afin de poursuivre cette réflexion sur l'interrelation — en particulier l'interaction — entre Je, Tu et Nous, et ses implications pour la pensée pénale.

Signalons, en bonne part, que *La Philosophie pénale* n'est aucunement une pensée figée par excès de révérence à l'égard de l'onto-phénoménologie de Martin Heidegger. En revanche, c'est le dynamisme d'un questionnement herméneutique qui séduit M. S. Tzitzis. Par la suite, le philosophe-juriste n'éprouve pas de scrupules à appeler de ses vœux, par exemple, la formation d'une nouvelle science humaine — la victimologie — tout en conservant les apports irremplaçables de la problématisation philosophique. Si la question se posait, l'auteur s'insurgerait face à la réduction, pire au remplacement de la philosophie par telle ou telle science humaine. La démarche équivaldrait en effet à un retour au positivisme comtien, c'est-à-dire à la disparition de la spécificité de l'interrogation philosophique.

Cette étude des modalités de l'être pénal est une importante contribution à la constitution de la philosophie pénale. Nous sommes invités, selon les souhaits de l'auteur, à reformuler la question fondamentale qu'est l'homme pour lui-même et pour les autres (voir l'exposé du rapport entre Je et Nous), et, en corollaire, qu'est son centre de gravité au cœur des choses, autrement dit dans la profusion, voire la confusion, de la réalité. À nous d'emprunter ces chemins

perdus (*Holzwege*), jadis ouverts par les bûcherons pour charroyer le bois coupé, qui nous mènent au cœur de la forêt. Au lecteur d'avancer dans ses propres interrogations dans l'horizon de l'Être, conformément au mode de l'ek-sistence authentique.

Christian Talin

Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)
